

LETTRE D'INFORMATIONS  
**MARNES**  
*la Coquette*

**n° 2021-01**

**20 juin et 27 juin 2021**  
**Elections Régionales et Départementales**

**Le bureau de vote est situé à la Maison des Hirondelles (15 rue Schlumberger)**  
**Ouverture de 8 h 00 à 20 h 00**

**Attention : la présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour voter.**

**Inscription sur la liste électorale :**

La date limite pour s'inscrire sur la liste électorale est le **vendredi 14 mai 2021**. Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Inscriptions du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30 ou par internet sur <http://www.service-public.fr>.

**En cas d'absence le jour du scrutin, vous pouvez voter par procuration. Dans le contexte sanitaire actuel, un électeur est autorisé à détenir deux procurations de deux électeurs différents contre une seule auparavant.**

**Procédures :**

- . Vous vous rendez dans un commissariat ou une gendarmerie et remplissez sur place le formulaire (se munir d'une pièce d'identité).
- . Vous téléchargez le formulaire (Cerfa N° 14952\*02) sur le site internet « service-public.fr » et, une fois rempli, vous vous rendez au commissariat ou à la gendarmerie pour le faire valider (se munir d'une pièce d'identité).
- . Vous utilisez le nouveau dispositif « maprocuration » sur internet. Tapez [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr), identifiez-vous avec France Connect (utilisé pour les déclarations de revenus par internet ou la sécurité sociale avec Ameli.fr). Muni du message électronique de confirmation reçu et d'un justificatif d'identité, vous allez au commissariat où à la gendarmerie et votre procuration sera validée et automatiquement transmise à la mairie. Vous recevrez ensuite un courrier électronique de confirmation de la mairie.

**Attention : la personne à laquelle vous aurez donné procuration (le mandataire) ne recevra aucun papier. Il vous appartient de l'informer de votre démarche.**

## Inscriptions scolaires 2021 - Rappel

**Date limite : 22 mai 2021 - Sont accueillis en 1ère année de maternelle les enfants qui auront 3 ans au cours de l'année 2021.**

Les inscriptions sont prises en mairie sur présentation :

- du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant, d'un justificatif de domicile récent et d'un RIB si votre enfant déjeune à la cantine.

## Cliquez, Rénovez, Économisez

Grand Paris Seine Ouest met à votre disposition un guichet unique « Seine Ouest Rénov » pour la rénovation énergétique de votre habitat :

- Accompagnement gratuit,
- Conseils techniques,
- Aides financières,
- Sans conditions de ressources.

**Rendez-vous sur : [seineouest.fr](http://seineouest.fr).** Le numéro gratuit est aussi à votre disposition (0800.10.10.21).

**A noter dans vos agendas : samedi 29 mai, de 10h00 à 18h00 - Forum Digital Rénov Habitat.**

Web conférences, retours d'expériences, rendez-vous en ligne avec des conseillers toute la journée pour répondre à vos questions... Toutes les informations sur :

**[forum-renovhabitat.com](http://forum-renovhabitat.com)**

## Validité de vos passeports

N'oubliez pas de vérifier la date de validité de vos passeports. A l'approche de la période estivale, les délais d'obtention peuvent s'allonger.

## Recensement militaire

Rappel : vous venez d'avoir 16 ans, faites-vous recenser. Cette formalité est obligatoire. Il suffit de vous présenter en mairie avec votre carte d'identité, un justificatif de domicile et le livret de famille de vos parents.

## Ouverture du samedi à la mairie

Samedi 22 mai 2021, samedi 19 et 26 juin 2021, samedi 3 juillet 2021.

**Le Maire,  
Vice-Président de Grand Paris Seine Ouest,**

**Christiane BARODY-WEISS**

Toutes ces informations sont disponibles sur [www.marnes-la-coquette.fr](http://www.marnes-la-coquette.fr)